

ment d'âme, retourne à ses affaires ou s'en va vaquer aux affaires d'autres célébrations. « Revenir sur le Rwanda, après le mois d'avril ? Mais vous n'y pensez pas ! Tout l'espace sera occupé par le centenaire de la Grande Guerre ! » De tels propos, hélas, ne s'inventent pas, nous les avons entendus.

Nous ne sommes donc pas à l'heure, et c'est volontaire. Reste que vingt ans se sont écoulés. L'espace complexe et conflictuel de la mémoire s'est épaissi, alourdi ; les survivants continuent à se débattre avec leur douleur, le Rwanda se reconstruit — à quel prix et comment ? — ; le savoir a progressé, des archives, en France, se sont ouvertes, la justice, là-bas, a statué et, ici, commence à le faire, la critique s'est affinée ; une culture aussi s'est constituée, plurielle, parfois maintenant vive l'insupportable singularité d'un désastre sans mesure, parfois la digérant avec diligence — des génocides étudiés aux films à moraline, l'éventail des trivialisations consolantes est vaste. Les pages qu'on va lire, José Kagabo en a voulu ainsi, disent son engagement, celui des différents contributeurs, et aussi dessinent, sans tabou, un état des lieux des multiples mémoires sédimentées depuis vingt ans. Encore une fois, ceux qui connaissent Claude Lanzmann savent où est son engagement (et, en conséquence, celui de la revue). Il était clair déjà pendant le tournage du film qui allait devenir Shoah mais n'avait pas encore trouvé son titre : « L'Holocauste [...] édifie autour de lui, en un cercle de flamme, la limite à ne pas franchir parce qu'un certain absolu d'horreur est intransmissible : prétendre pouvoir le faire, c'est se rendre coupable de la transgression la plus grave<sup>2</sup>. » Nul ne peut témoigner pour le témoin. C'est pourquoi figurent ici en première place des voix de rescapés, traduites du kinyarwanda par José Kagabo.

J.S.

José Kagabo

### LE GÉNOCIDE DES TUTSI COMMENT PENSER UNE « BARBARIE » EN APPARENCE AVEUGLE ?

Vingt ans après, traiter de questions relatives à la mémoire et à l'histoire du génocide des Tutsi rwandais, tant à l'étranger qu'au Rwanda, tel est mon propos, et plus largement, sous divers angles, celui de ce numéro. Je commencerai par le débat qui s'est fait jour à l'extérieur du Rwanda, parce que, chronologiquement, c'est là que les premières « vérités » ont commencé à être dites ; et elles sont toujours en train de s'y construire. Mais aussi parce que, pour dire des « vérités », il convient, paraît-il, de se « distancier » de son « objet » pour l'observer et l'analyser « objectivement », ce qui se ferait mieux du dehors. Tout cela est ou serait terriblement « ethnologique ».

En vérité je ne peux pas me distancier : d'où, justement, l'usage du pronom personnel, « je ». Bienheureux ceux qui peuvent se « distancier » pour nous dire la « vérité », ou plutôt les « vérités », car chacun en a une à nous dire<sup>1</sup>. Le choix de la première personne me force à préciser le point de vue (le lieu d'observation) à partir duquel je parle (ma vérité est tout aussi discutabile que les autres, mais je joue cartes sur table).

1. J.-P. Chrétien et M. Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide : l'idéologie hamitique*, Paris, éd. Belin, 2013 (je souligne au passage que J.-P. Chrétien travaille sur le sujet depuis plus de trente ans et que, donc, il est fin connaisseur de ce « racisme » qui a conduit au génocide des Tutsi en 1994) ; P. Erny, *Clés pour comprendre le calvaire d'un peuple*, Paris, L'Harmattan, 1994 (l'année même du génocide !) ; J. Semujanga, *Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologies et stéréotypes*, Paris, L'Harmattan, 1998. J'en passe...

2. Claude Lanzmann, « De l'Holocauste à *Holocauste* ou comment s'en débarrasser », in *Les Temps Modernes*, n° 375, juin 1977, repris dans *La Tombe du divin plongeur*, Gallimard, p. 373.



Pour le meilleur ou pour le pire, dès ma naissance, je suis « pré-positionné » : Tutsi par mes parents (ce ne fut pas mon choix), emprisonné à vingt-trois ans parce que considéré comme « ennemi du pays » (ce qui m'apprendra à décoder plus tard le contenu d'une telle accusation, car elle reviendra). Exilé en France, où ma vie, progressivement, se construit sans obéir aux canons du parcours de l'« immigré » (je n'étais pas un immigré au sens administratif et/ou classique du terme, car j'étais arrivé sur le territoire français avec un statut de réfugié reconnu par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et obtenu à Kinshasa, mes documents faisant foi), j'ai vécu sans aucunement penser que je subirais « le calvaire d'un peuple ».

J'arrête là mon histoire pour affronter celle que je n'ai vécue qu'à distance. Distance qui m'oblige, je le précise, à récuser totalement le statut de « rescapé » du génocide que certains de mes amis rwandais tiennent à me faire porter. Du 6 avril au 4 juillet 1994 (je retiens ici les dates officielles de l'événement), la géographie me protégeait : j'étais en France, « pays des droits de l'homme » ou « terre d'asile », comme on voudra. En tout cas, à mille lieues de l'événement et à mille lieues de penser que mon « pays des droits de l'homme » épaulerait ceux qui ont préparé et enfin réalisé « le calvaire d'un peuple ». Aujourd'hui, ces complices français ne sont pas tous inconnus : des pièces d'archives circulent librement. Chers collègues historiens, pourquoi ne les questionnez-vous pas ?

Assurément j'ai du mal à me départir de ce débat, que je vais pourtant tenter d'ajourner (d'autres, dans les pages qu'on va lire, le poursuivent avec talent, compétence et virulence), pour dire ce que, au Rwanda ou sur le Rwanda, j'ai entendu ou ce que je n'ai pas entendu mais deviné.

#### *Premier souvenir*

En 1995, soit un an seulement après le génocide, j'assiste à l'ouverture d'un charnier dans une localité du sud du Rwanda. A mes côtés se trouve une femme ougandaise mais d'origine rwandaise que j'avais connue dans les années 1980 à l'Ecole des hautes études en sciences sociales où elle avait été invitée à prononcer des

conférences sur l'histoire de son pays, l'Ouganda. Dans la foule, elle n'a pas l'air de connaître grand monde. Elle vient vers moi. Elle a vu ce que j'ai vu moi-même : une énorme fosse commune dans laquelle sont entassés des cadavres. Les chairs sont encore fraîches, on voit des flaques de sang à peine desséchées, les traces de coups de machettes ou de couteaux, des membres de corps sectionnés et dispersés. Je n'ai pas de mots pour parler à qui que ce soit. Ma voisine, tout en pleurs, me fait part de son sentiment :

« José, tu crois vraiment que ceux qui ont fait ça sont des humains ? La seule sanction qu'ils méritent serait qu'on aille les chercher et leur faire avaler la chair encore rouge de leurs victimes. »

#### *Deuxième souvenir*

Alors que je me trouvais, en 1998, à Fort-de-France pour participer à l'animation d'une université d'été, une collègue historienne originaire de la Martinique me rapporte les propos que sa tante lui a tenus après avoir vu à la télévision les images d'horreur des massacres de 1994 au Rwanda. « Heureusement que les Blancs sont venus nous chercher », lui dit-elle. La brave dame faisait allusion à l'histoire de la traite négrière qui, par comparaison très décalée dans le temps, aurait été « salvatrice », en soustrayant les Noirs à leur continent d'origine et à la « barbarie ». Donc, à environ trois siècles de distance, vive la traite négrière !

Une allusion encore au débat français : peut-on imaginer qu'un tel sentiment puisse se forger sans l'influence ou l'appui des médias, en particulier « hexagonaux » ? Relisons donc la presse écrite de l'époque — et je suis prêt à mettre à disposition de quiconque le veut mon fonds<sup>2</sup>. Et, à l'instar de Frédéric Debomy, consultons aussi les archives audiovisuelles. De cet examen critique, on conclut, j'en suis convaincu, que l'histoire du génocide des Tutsi n'est plus à interpréter dans les termes d'un « racisme » institué par les « Allemands d'abord » et « ensuite les Belges ». En 1994, les Allemands et les Belges ne sont plus là. En revanche, sont présents des militaires français, et aujourd'hui (je le répète) des

2. Je remercie Ben Lauricella d'avoir ordonné ce fonds il y a quinze ans de cela.



archives sont disponibles. Les images de petits « barbares » tuant à la machette ne suffisent plus à expliquer l'histoire du génocide. Les appareils et les institutions engagés dans la production de cette « apparence » de « barbarie » sont aujourd'hui identifiables. On peut analyser leur(s) « rationalité(s) » : celle du régime rwandais de l'époque, mais celle aussi de la France sous la présidence de François Mitterrand. Et il suffit d'entendre Alain Juppé, qui était son ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, à l'époque secrétaire général de l'Elysée, et enfin de lire le fameux rapport de la Mission d'information parlementaire française présidée par l'ancien ministre Paul Quilès ou les publications d'officiers engagés dans ce que, en France, on appelait « opération Turquoise » pour décoder ces diverses « rationalités ». Ce n'est pas parce que celles-ci ont l'air de défier ce que nous appelons la « raison » que l'on ne peut pas les interroger, et je suis prêt à assumer ces interrogations devant un tribunal s'il le faut. Mais je reviens aux questions qui se posent depuis ma propre situation.

#### *Choses vues et pas forcément comprises*

Début août 1994, je vais au Rwanda, via le Burundi, où je dois rejoindre une mission du Secours populaire français. L'opération « Turquoise » occupe encore le sud-ouest du pays, et je me présente à la frontière du Rwanda avec un passeport français et en compagnie de Français. Rien de fâcheux ne nous arrive : nous sommes bien logés chez un jeune officier, qui, sans se douter que j'entends le swahili, donne l'ordre à son employé de prendre soin de nous. Je n'y comprends rien.

La première semaine, plusieurs gamins viennent à moi. Je prends des chambres d'hôtel pour les loger. La deuxième semaine, ils sont cent-huit. Je ne sais toujours pas qui passe le mot à d'autres, et bientôt il y a aussi quinze veuves. Qu'est-ce que je peux faire ?

Perdu dans tout cela, j'appelle Julien Lauprêtre, président du Secours populaire français, et je lui dis : « Je suis devenu fou. » Il me répond : « Petit frère, on ne t'abandonnera pas. » Et c'est vrai jusqu'à ce jour.

Ce mot de Julien, en août 1994, me donne de l'assurance. En langage familier, le terme de « culot » serait plus adéquat pour

qualifier mes agissements. Je réquisitionne un ancien centre scout pour y loger mon petit monde. Trois jours plus tard, le préfet du lieu me convoque et me menace d'arrestation si je ne « dégage pas du centre des Blancs » — avant le génocide, ce centre appartenait à des Pères dominicains canadiens, je le savais depuis 1972.

Je sais que « Monsieur le Préfet » est une autorité, mais, en même temps, dans cette phase de tâtonnements et d'incertitudes politiques, personne ne sait plus vraiment « who is who ». A mon tour je menace le préfet de lui faire perdre son poste si jamais il touche à mes « gamins ». Je ne sais pas que je m'engage dans une histoire complexe.

Vivant en France, je crois y échapper en suivant les débats et les polémiques qui se poursuivent : des ONG (Médecins du Monde, Survie, pour ne citer que celles-là) posent des questions gênantes à nos dirigeants français. Les « rwandologues » expliquent l'inexplicable avec une « science » souvent vieille de vingt ans ou plus<sup>3</sup>. Tout ce que je lis dans la presse, entends à la radio, vois à la télévision française, tend à me convaincre que ce qui est arrivé au Rwanda est une histoire de « barbarie ». Je ne sais plus si c'est Paul Quilès ou Alain Juppé qui a dit : « Ce sont les Rwandais qui tenaient la machette. » Et vous, Messieurs, votre gouvernement, il tenait quoi ?

Octobre 1994, je retourne au Rwanda pour essayer de mieux comprendre ce qui m'a échappé deux mois plus tôt, en août. Mais ce dont je ne suis pas conscient, c'est qu'au fond je cherche à « savoir » : où sont-ils enterrés (mais qui, ils ?), dans quelle fosse commune parmi celles que j'ai pu visiter avec l'espoir vain d'identifier des corps qui ressembleraient à ceux des membres de ma famille ?

3. P. Erny, coopérant au Rwanda dans les années 1960; F. Reyntjens, rédacteur de la Constitution rwandaise de 1978, qui n'a jamais remis les pieds au Rwanda depuis, sauf la fois où il est allé offrir ses « services » à Paul Kagame en se servant de Michel Campion, propriétaire de l'hôtel Ibis à Butare, par la promesse de faire rouvrir son établissement, fermé en août 1994, comme tous les hôtels du pays, à l'exception de l'Hôtel des Diplomates, alors géré par le personnage devenu célèbre par le film hollywoodien *Hôtel Rwanda*. J'arrête là la liste.



Le fait d'avoir pu retrouver et identifier le corps de ma belle-mère, grâce à ses vêtements que sa fille cadette avait reconnus (elle avait vu les tueurs de sa maman) et celui d'un de mes cousins par la ceinture que je lui avais offerte et que les chiens n'avaient pas rongée complètement, entretenait en moi une illusion : peut-être pourrais-je savoir ce qui est arrivé...

Eh bien, entre le « réel » et le « récit », je ne saurai jamais rien avec certitude. Depuis vingt ans (puisqu'on commémore les vingt ans du génocide des Tutsi), je cherche en vain. J'ai néanmoins appris à me contenter du peu que je sais. De bribes de souvenirs.

### *L'histoire d'Oscar*

Été 1996, c'est la première fois que je vais au Rwanda avec Marie-Odile Godard. J'ai déjà conscience de ma fragilité, je ne souhaite plus être confronté tout seul au réel. Elle est psychologue, et moi dans la « peau » de je ne sais quoi. J'ai tout simplement peur de m'évanouir. Un soir, nous allons rendre visite à un prêtre que j'avais rencontré en 1995. Il y a chez lui un garçon qui se prénomme Oscar. L'abbé Eustache me dit qui est son père. Et il se trouve que je le connais à distance, car il avait fondé une revue hebdomadaire intitulée *Rwanda rushya* — ce qu'on pourrait traduire par *Un nouveau Rwanda*<sup>4</sup> —, revue que je lisais avec une gourmandise inassouvisable. Car j'étais présent lors de la signature de l'accord ultime à Arusha, début août 1993 : le nouveau Rwanda, j'y croyais.

Au milieu de la conversation, Oscar se lève et se met à mimer les scènes de violence. Tantôt il joue au meurtre d'un homme, tantôt à l'assassinat d'une femme. Et un moment il dit :

« La prochaine fois que l'on viendra me tuer, je dirai : donnez-moi d'abord votre fusil, et quand je vous aurai tués tous, ensuite vous me tuerez. »

Le « jeu » d'Oscar dure relativement longtemps et nous l'observons tous en silence, presque solennels. Quand il s'en va se coucher, l'abbé Eustache nous apprend que le jeune homme a

4. « Un nouveau Rwanda », par comparaison avec celui des années 1980 et 1990.

assisté à l'assassinat de sa mère et de son père. Le lendemain, et aujourd'hui encore je ne sais pas pourquoi, Oscar me tend une lettre écrite de sa main. J'aurais bien voulu la retrouver dans mes archives actuellement mal rangées, pour la reproduire en annexe de mon propos. Mais je peux la citer dans ces grandes lignes avec certitude de ne point trahir Oscar. En gros, la lettre dit ceci :

« Toi, vieux, je te confie cette lettre, car je sais que tu la transmettras aux intéressés, et je te fais confiance. Vous, messieurs les gouvernants, arrêtez de parler des rescapés du génocide. Qu'en savez-vous ? Gouvernez, mais ne dites ni ne faites pas notre histoire, à nous les rescapés. »

Je n'ai jamais revu Oscar depuis. J'ai seulement appris, au début des années 2000, qu'il était parti au Japon. Je n'ai posé aucune question à ce sujet.

### *L'histoire d'Aloïsie*

Aloïsie faisait partie du groupe de rescapés du génocide qui s'est formé lors de mon premier voyage en août 1994, les cent-huit jeunes orphelins âgés de deux à seize ans, et les quinze veuves. Ces jeunes, pour des raisons que je ne peux expliquer « rationnellement », sauf à m'imaginer que cela répondait en eux à une demande que je ne comprends toujours pas, se désignaient eux-mêmes comme mes « orphelins », les orphelins de José Kagabo. Et j'ai fini par l'accepter.

Aloïsie, à peine sortie de l'adolescence, me raconte des bribes de son histoire. En plein génocide, elle suit son père dans sa fuite en direction du Burundi. Quand ils arrivent à l'Akanyaru, la rivière qui fait frontière entre le Rwanda et le Burundi, une horde d'assassins les arrêtent en compagnie de plusieurs autres fuyards. Tout le monde est massacré à la machette et les cadavres sont jetés dans la rivière. La jeune fille est charriée jusque dans une rizière attenante où travaillent des agricultrices burundaises. Elles la relèvent encore en sang et la transportent à l'hôpital le plus proche, à Kayanza. Elle y passe environ trois mois. Ses blessures étant en voie de cicatrisation, et puisqu'elle a appris que la victoire du Front patriotique rwandais (FPR) a mis fin au génocide, elle retourne chez elle pour



essayer de savoir ce qu'il est advenu de sa mère, de ses frères et sœurs.

Elle se trouve devant le néant : la mère a été jetée dans des latrines et personne ne peut la renseigner sur le sort des autres enfants de la famille. Quant à la maison familiale, elle a été totalement saccagée : les murs abattus, les tôles qui en constituaient la toiture volées, comme tout autre bien (mobilier notamment) ayant appartenu à la famille.

Ce qui me déconcerte tandis que j'écoute attentivement ce qu'elle me rapporte, c'est qu'elle ne tente nullement de qualifier les moments qui ponctuent son récit. Elle ne pleure pas ni ne se plaint, ni ne s'indigne. Et moi, je ne comprends pas pourquoi elle me raconte tout ça.

Un autre jour, cela devait être en 1997, elle me tend (elle aussi) une lettre manuscrite, dans laquelle elle me dit ceci :

« Père, tu sais que je n'ai plus personne au monde. J'ai rencontré un cousin qui lui non plus n'a plus personne. Il veut m'épouser, et moi aussi je veux l'épouser. Je t'en demande l'autorisation. »

Je sais que, dans la tradition rwandaise, il n'y a que des cousins que l'on dit « parallèles » — ceux qui sont nés d'un frère du père, ou d'une sœur de la mère — qui ne peuvent prétendre à tel acte. Mais, s'ils sont issus d'un père et de la sœur de celui-ci (*umubyara*), la « coutume » ferme les yeux. Je me surprends à me demander : « Bon Dieu, et si je lui refusais mon autorisation — car après tout je ne détiens aucun mandat familial — et apprenais ensuite qu'elle est devenue prostituée, que deviendrais-je ? »

Autorisation accordée, donc, en une fraction de minute. Une association de femmes, les « Benimpuhwe », avec lesquelles Marie-Odile Godard s'est fortement liée, lui organise un mariage en « bonne et due forme », dans la forme de ce que chacun croit être la tradition. Au vu des images, je me sens l'homme le plus heureux du monde. Pendant toutes les années où j'étais par la suite amené à revoir Aloïsie (je me suis toujours, depuis lors, rendu au Rwanda entre deux et trois fois par an), nous n'avons plus reparlé de son histoire d'avant le mariage ; elle me donne des nouvelles de son mari et de leurs enfants, en général plutôt bonnes. Les enfants m'appellent « grand-père ». Mais est-ce à

dire qu'ils ne se posent aucune question sur nos rapports réels (j'allais dire « biologiques »), ou que leur maman n'a ou n'aura rien à leur dire de tout cela, y compris de l'histoire familiale ?

La règle générale que je m'étais fixée dès mon premier voyage et à laquelle je n'ai jamais dérogé jusqu'à ce jour était de ne pas m'avancer plus loin dans ce genre de curiosité. Ma préoccupation première, la seule en fait, était de répondre à l'urgence : les cent-huit orphelins, à majorité des adolescents<sup>5</sup>, comme les quinze veuves qui avaient accepté de se les répartir dans le cadre d'une reconstitution de familles de substitution, devaient faire face aux difficultés de la vie quotidienne : se nourrir, se vêtir, se faire soigner, autant de besoins élémentaires qui requéraient des réponses immédiates.

Aujourd'hui, plusieurs de ces orphelins ont grandi, dans certains cas ont fait de bonnes études, ont fondé des foyers. Il y a eu le temps nécessaire pour se « reconstruire », comme ils disaient presque tous. Est venu ensuite celui de se « refaire » une vie dans la société de l'après-génocide, qui mêle des Rwandais ayant toujours vécu dans leur pays et des communautés d'anciens exilés rentrés du Burundi, d'Ouganda, de Tanzanie, de l'ex-Zaïre, redevenu République démocratique du Congo en 1997 avec la chute du maréchal-président Mobutu et la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila. C'est dans ce contexte de bouleversement général qu'il faut situer la politique de la mémoire collective, mais aussi les possibilités ou les difficultés d'expression d'une mémoire individuelle ou familiale.

#### *Une prise de parole difficile mais pas impossible*

À la suite de diverses opérations menées depuis l'extérieur (le séjour intitulé « Ecrire par devoir de mémoire », des colloques universitaires ici ou là, des essais d'explication de « ce qui est arrivé » — je traduis de l'arabe « hadha al'byan »), ont fini par être publiés des textes de quelques rescapés rwandais.

5. Il n'y avait que deux enfants de moins de trois ans dont une fille ayant encore sa mère, et un garçon dont personne ne savait rien, si ce n'est que son père était un milicien qui avait fui le pays après le génocide. Quant à sa mère, on ne savait pas du tout qui elle était ni ce qu'il était advenu d'elle.



Ces rescapés du génocide sont en situation de désarroi : comment pourrait-il en être autrement après l'épreuve d'avoir été traqués pendant trois mois, qui se cachant dans un champ, qui passant des nuits dans les marais ou dans des bois, terrassés par la peur d'être débusqués d'un moment à l'autre et de perdre tout simplement la vie ? Quand par chance, miracle ou, disent certains, volonté divine, ils ont survécu, on voudrait que pour « commémorer » (quoi ?) ils soient maintenant de la « fête » ? J'ai voulu permettre à leur voix, dans la mesure de mes moyens, de se faire entendre ici, hors institution, hors « célébration », hors de toute politique : c'est ainsi que j'ai été amené à traduire quelques textes qui me sont parvenus dans des circonstances et par des biais divers.

Il y a des contingences auxquelles on ne pense pas toujours. Aucune étude statistique, du moins à ma connaissance, n'établit une pyramide des âges de ceux qui ont à faire face à la survie. Mais, d'expérience<sup>6</sup>, j'ai noté que la plupart étaient des jeunes : des filles et des garçons, sans aucune ressource, étaient devenus des « chefs de famille ». Ce qui me renvoyait à ma propre « irresponsabilité » quand j'avais projeté la création de « familles de substitution », projet que j'avais pompeusement intitulé « Programme de réinsertion des sans famille » et que je crois avoir mené à bon port, toujours avec le soutien du Secours populaire français.

Et j'ai continué à lire assidûment. Aujourd'hui encore, force est de constater que l'on parle encore du génocide des Rwandais tutsi dans des termes qui donnent à penser qu'il s'agissait d'un « aveuglement », comme s'il n'y avait pas, à l'œuvre, des « rationalités », une division du travail, une hiérarchie commandant les « sauvages » tueurs à machette, des Etats qui fournissaient les armes du crime, une diplomatie dite « internationale » pour légitimer tout cela, en toute connaissance de cause. Je redis une fois de plus que les archives disponibles ne sont pas totalement muettes.

Si les rescapés du génocide sont peu nombreux à s'exprimer, il y a bien des raisons à cela. Le sentiment dominant, chez les pre-

6. J'ai eu à enseigner dans trois universités du pays à des époques différentes (1997 et 1998 à l'Université nationale du Rwanda, en 2007 et 2008 à l'Université libre de Kigali, puis à l'Institut technologique de Kibungu en 2009 et 2010), et cela me permit d'observer et de poser des questions à mes étudiants.

mières femmes qui ont pris la plume pour raconter ce qu'elles avaient vécu, était qu'au Rwanda, de manière générale, on était peu disposé à écouter le témoignage du rescapé<sup>7</sup>. Mais il y a aussi des contingences qu'il convient de ne pas ignorer. J'ai évoqué allusivement la complexité d'une société en recomposition, avec des expériences et des positionnements politiques différents. Et comment oublier les contraintes de la vie matérielle ? Qu'il me soit permis, sur ce point, de renvoyer à ce qu'ont écrit Didacienne et Médiatrice, qu'on lira ci-après<sup>8</sup>.

#### *Faire face aux questions sans réponse*

Février 2002, je me rends en Afrique du Sud. A Johannesburg, je rencontre un jeune homme qui, si je me fie au sens de ses questions, a bien l'air de me connaître. Les deux premiers jours, il ne me dit rien, si ce n'est le bonheur qu'il a de me faire découvrir la ville. Enfin, au troisième jour, il se « jette à l'eau ».

« Tonton, je m'appelle Claude, et tu le sais. Mais quand j'étais petit, vous m'appeliez tous "Toto". Je n'ai rien oublié. Dis-moi, franchement, Tonton, nous les Kagabo, qu'est-ce qu'on a fait pour être massacrés de la sorte ? Tu sais, je n'ai plus personne à qui poser une telle question. Mais toi, quand j'étais petit, je te voyais souvent. Tu venais à la maison, et moi, je m'échappais toujours pour venir te voir, parce que j'aimais beaucoup jouer avec toi. Tu ne peux pas ne pas me raconter l'histoire, mon histoire ? Dis-moi la vérité. Les Kagabo, ils ont fait quoi pour se faire exterminer ? Pourquoi toi et moi sommes-nous encore en vie ? Dis-moi tout, Tonton, ne me cache rien, je ne suis plus le petit qui venait te voir pour jouer. Je veux savoir. »

7. Cf. notamment les textes analysés ici même par Jean-Pierre Karegeye, « Les femmes témoins : la prise de parole », ainsi que la contribution d'Anne Delyon, *Le Livre d'Elise*.

8. Didacienne est venue me voir il y a deux ans dans mon village de Gahanga. Elle avait décidé de se jeter dans la rivière Nyabarongo, celle par laquelle les idéologues du régime, en 1994, voulaient renvoyer en Abyssinie les Tutsi, ou plutôt les corps des Tutsi. Quelqu'un lui a dit d'aller d'abord « voir le vieux », c'est-à-dire moi. Après notre conversation, elle a décidé d'écrire un « livre ». Elle l'a fait et j'en donne ici la traduction.



Les quelques bribes d'informations que je crois détenir, je ne peux les livrer à ce jeune homme qui m'interpelle. Je ne sais que très approximativement ce à quoi il fait allusion : son père et sa mère ont été assassinés devant lui, sa sœur Claudine, avant d'être tuée, s'est fait ouvrir le crâne, ses tueurs disant : « On veut savoir ce qu'il y a dans le cerveau des Kagabo. » Le petit « Toto » a entendu et vu tout cela. Alors, que puis-je lui répondre, en 2002 ?

Les Kagabo doivent leur « réputation » à un de mes collègues rwandais, Ferdinand Nahimana, un historien donc, devenu grand idéologue du régime en place de 1990 à 1994 (il était venu en tournée en France début octobre 90 avec Jean-Pierre Chrétien) et à présent condamné par le Tribunal international pour le Rwanda. J'encourage quiconque le voudra à consulter à ce sujet le dossier dit « Medias case », y compris dans mes archives personnelles. Ce cher collègue m'avait traité, en ce début octobre, sur l'antenne de Radio Rwanda (la seule du pays à l'époque), dont il était le « patron », de grand « ennemi du pays » (j'étais même selon lui un des deux plus grands ennemis du Rwanda). Il s'était payé le luxe (que personne ne pouvait lui disputer) de préciser que tout le monde savait bien « d'où je suis originaire, d'où est originaire mon épouse, et où habitent les Kagabo ». Les Kagabo : un ennemi bien « connu », donc, une famille dont on peut localiser les principaux membres, y compris par extrapolation, comme pour se donner raison d'ouvrir le crâne de la petite Claudine. Que puis-je dire de plus à « Toto » ?

Vingt ans après les premières tentatives d'enfermement de l'événement dans le cadre exclusivement ethnologique des barbares à machettes, une abondante documentation a été produite. Elle est diverse et variée. Elle comprend des investigations menées par des institutions nationales (Assemblée nationale en France, Sénat en Belgique) et internationales (l'ancienne Organisation de l'Unité africaine, ancêtre de l'actuelle Union africaine); des enquêtes conduites par des Organisations non gouvernementales (African Human Rights en Grande-Bretagne, Human Rights Watch aux Etats-Unis, Amnesty International, Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme). Des commissions nationales au Rwanda (« Commission Mucyo » et « Commission Mutsinzi », toutes deux connues sous le nom de leur président respectif), ont rendu leurs rapports, la première sur le rôle de la France pendant le génocide, la seconde sur l'attentat contre l'avion dans lequel a perdu la vie l'an-

ancien Président Juvénal Habyarimana. A ces différents rapports, s'ajoute un imposant corpus d'enquêtes judiciaires menées dans le cadre de tribunaux nationaux<sup>9</sup> ou dans celui du Tribunal pénal international pour le Rwanda, juridiction dont la création fut décidée par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 1994. Enfin, des chercheurs de plus en plus nombreux — parmi lesquels on trouve des jeunes moins marqués par l'héritage ethnologique de leurs maîtres ou collègues plus âgés — ont investi le terrain et produit des travaux remarquables. Donc, il y a matière à réflexion.

#### *Pour faire écho à des « débats » internes*

Des personnalités diverses au Rwanda proposent leur interprétation de l'histoire du génocide, et, comme de bien entendu, les conséquences à en tirer. Passons sur les « petites pointures » (c'est mon penchant orgueilleux), et tenons-nous en aux personnalités importantes.

L'un fait état d'un premier génocide des Tutsi, en 1959-1963. Il n'était pas encore né, donc il ne peut se prévaloir des attributs du témoin oculaire. Pourtant il n'est pas non plus historien, pour engager un débat avec ses collègues. Alors, à quel titre ? L'autre surenchérit : « Il y a eu un autre génocide en 1965 ». Et, à preuve, il cite le meurtre d'un membre de sa famille.

Pierre Damien Habumuremyi, Premier ministre encore en 2013, n'est pas en reste :

*« Uheruka gusaba imbabazi mw'izina ry'Abahutu benewabo kubyaha bya jenocide yakorewe Abatutsi [...] Minisitri w'Intebe Habumuremyi yagise ati "Ku misozi yose ku misozi yose byaragaraye Abahutu biruka ku Batutsi bashaka kubica [...] icyo cyaha utakemera sinzi yaba ameze". »*

Traduction littérale : « Le Premier ministre, qui a récemment demandé pardon au nom de tous les siens, les Hutu, pour le génocide des Tutsi, a dit : "Sur toutes les collines, cela s'est vu,

9. En Europe, on peut citer notamment l'Allemagne, la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, et enfin, après plusieurs années de résistance, la France qui a consenti à l'organisation d'un premier procès pour faits de génocide en février 2014. En Amérique du Nord, on peut signaler aussi l'ouverture de procès au Canada et aux Etats-Unis.



des Hutu couraient derrière les Tutsi pour les tuer [...] Celui qui n'admet pas ce crime, je ne comprends pas comment il est". »

Relayé par une femme députée, le propos est sublimissime :

« Ce que je voudrais déclarer, c'est que vous, les Tutsi, vous nous avez pardonnés sans que nous vous le demandions. Aujourd'hui encore, en (re)pensant à notre retour en 1998, quand nous venions en "horde", j'avais le sentiment que sur mon front je portais une étiquette m'identifiant comme Hutu, une Hutu criminelle. »

Le journal auquel sont empruntées ces citations ajoute cette précision précieuse :

« Les Tutsi de ce pays ont un cœur qui ne ressemble à rien d'autre. Car, s'ils avaient voulu se venger, nous étions tous voués à la mort<sup>10</sup>. »

Dans le même numéro de ce journal, il est souligné à suffisance qu'il n'y a rien d'incompréhensible à ce que l'on demande pardon au nom des siens. Le christianisme, du moins dans la version catholique que l'on m'a enseignée, veut que nous naissions tous marqués par un « péché originel ». Et voilà que mon pays, le Rwanda auquel je suis toujours si attaché, invente un « péché généalogique » : on est comptable des actes de ses ascendants.

Devant cette dilution des responsabilités et des culpabilités, devant la thèse récurrente de la multiplicité des génocides et la relativisation qu'elle implique, devant aussi les urgences de la reconstruction du pays qui engagent à oublier le passé pour ne penser qu'à l'avenir, comment pourrais-je ne pas m'attrister, et surtout ne pas me poser cette poignante question : où est donc passé ce qui s'est passé en 1994, que devient donc dans tout ça l'histoire du génocide des Tutsi ?

José KAGABO

10. Voir *Intego*, n° 14, 25 juillet-8 août 2013.

Patrick Nsengimana\*

## LE CHAGRIN

Que l'on me laisse parler. Qui essuiera mes larmes ? Qui m'apaisera ? Qui comblera le vide laissé par les miens ? L'abcès doit crever. Pour que la blessure puisse être pansée.<sup>1</sup>

Que peux-tu faire d'un cœur brisé qui déborde de chagrin ? Lui proposer une réponse politique ou religieuse ? Que l'on m'explique d'abord ce que c'est la politique, la religion. La politique, ce sont les ministres, les sénateurs, les députés, qui ignorent tout de ce que je suis ? Mais ils ne perdent pas, cependant, une seule minute pour nous accrocher à la date de l'élection qui fera d'eux nos « élus » et leur permettra de vivre comme ils vivent, heureux — du moins le croient-ils —, durant le temps où ils nous bernent, se recommandant de leurs partis dont je ne comprends ni le fondement ni la finalité.

Moi je suis totalement dépassé. Lorsque le bourreau qui a tué les tiens est nanti de ce que tu n'as pas, on t'accuse de lui en vouloir parce qu'il est riche, d'être obsédé par une envie jalouse, ou alors — dernière trouvaille — par l'esprit de revanche. Mais quelle revanche peut-on prendre sur celui ou sur ceux qui ont exterminé toute ta famille ? A supposer que le chagrin, ou la folie, t'y pousse, est-ce que tuer sa femme ou son enfant va ressusciter les tiens ? Est-ce que cela va t'apaiser ?

La nouvelle rengaine maintenant, ce que disent la plupart des gens, c'est que l'on a agi sous le coup de la tentation, sous l'em-

\* Le nom de l'auteur a été modifiée (*N.d.l.R.*).